

Luxembourg, le 24 juillet 2024

Circulaire n° 2024-060

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Mise à jour de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transférer la nouvelle version étendue de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est depuis plus d'une décennie un outil important pour les collectivités locales et régionales qui cherchent à promouvoir l'égalité des genres sur leur territoire. Créée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et ses associations membres, dont le SYVICOL, la Charte compte aujourd'hui plus de 2.000 signataires dans 36 pays européens. Jusqu'à présent, 28 communes luxembourgeoises ont signé la Charte.

À l'occasion du 15^e anniversaire de la Charte en 2021, le CCRE a observé que malgré les avancées et les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à accomplir pour parvenir à une égalité réelle en Europe. En 2022, le CCRE et ses associations membres ont donc entrepris de mettre à jour le texte de la Charte, afin de garantir son utilité et sa pertinence pour toutes les communes et régions d'Europe. Les changements sociétaux des 15 dernières années et l'impact qu'ils ont eu sur les politiques locales et régionales en matière d'égalité femmes-hommes méritent d'être abordés et reconnus dans la version révisée de la Charte. Ce sont, entre autres, l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'égalité des genres, l'influence croissante des réseaux sociaux dans notre communication journalière, l'augmentation de la cyberviolence (surtout à l'encontre des femmes et des filles), ou encore la flexibilisation de notre environnement de travail par l'introduction de nouvelles technologies numériques.

Le 6 décembre 2022, le Comité directeur du CCRE a adopté le texte amendé de la Charte, qui a vu l'introduction de neuf nouveaux articles. Un résumé des neuf articles peut être consulté en annexe de la présente.

Les autres modifications de la Charte incluent l'introduction d'une nouvelle identité visuelle et d'un nouveau logo, l'amélioration de la lisibilité des 30 articles originaux grâce à un langage plus simple et plus direct, une approche intersectionnelle, ainsi qu'un langage inclusif à travers tous les articles de la Charte.



À ce stade, il nous importe tout d'abord de souligner que l'engagement des communes luxembourgeoises signataires envers la Charte reste bien évidemment valable.

Ensuite, nous vous invitons cordialement à adhérer à la nouvelle version de la Charte, en ratifiant les neuf nouveaux articles et, le cas échéant, en intégrant les dispositions y contenues dans votre plan d'action communal pour l'égalité.

Pour les communes qui n'ont pas encore signé la Charte, nous vous invitons cordialement de le faire dès à présent. Il reste à préciser que ces communes signeront directement le texte modifié et élargi de la Charte.

Afin de vous soutenir au mieux dans vos éventuelles démarches, le SYVICOL est en train d'actualiser son « Guide d'accompagnement de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », initialement publié en 2008, afin de tenir compte des modifications survenues dans le texte de la Charte européenne.

Finalement, nous nous permettons également de joindre deux délibérations-types distinctes, la première pour les communes qui désirent ratifier uniquement les neuf nouveaux articles de la Charte et la deuxième pour les communes qui désirent adhérer initialement à la Charte, ainsi que deux formulaires distincts à envoyer au CCRE, le premier pour le cas de figure de la ratification des 9 nouveaux articles et le deuxième pour l'adhésion initiale à la Charte.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le secrétariat du CCRE sous charter@ccre-cemr.org ou la coordinatrice nationale auprès du SYVICOL, Mme Vanessa Schmit, sous vanessa.schmit@syvicol.lu. Nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos salutations les meilleures.



Léon Gloden
Ministre des Affaires
intérieures



Emile Eicher
Président du SYVICOL



Yuriko Backes
Ministre de l'Égalité des genres
et de la Diversité

